Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 28 avril 2026
(OR. en)

8435/26
ADD 1

AG 70
SIMPL 79
BETREG 3
IA 96

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Pour la secrétaire générale de la Commission européenne, Madame Martine DEPREZ, directrice
Date de réception:	28 avril 2026
Destinataire:	Madame Thérèse BLANCHET, secrétaire générale du Conseil de l'Union européenne
N° doc. Cion:	COM(2026) 380 annex
Objet:	ANNEXE de la COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL EUROPÉEN, AU CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES RÉGIONS Un corpus réglementaire de l'UE plus simple, plus clair et mieux mis en œuvre

Les délégations trouveront ci-joint le document COM(2026) 380 annex.

---

p.j.: COM(2026) 380 annex

COMMISSION
EUROPÉENNE

Strasbourg, le 28.4.2026
COM(2026) 380 final

ANNEX 1

ANNEXE

de la

COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL EUROPÉEN, AU CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES RÉGIONS

Un corpus réglementaire de l'UE plus simple, plus clair et mieux mis en œuvre

ANNEXE I

Plan d'action pour un nettoyage approfondi de la réglementation

La Commission continue de promouvoir des initiatives ambitieuses qui profitent aux citoyens et aux entreprises tout en maintenant les normes élevées de l'Union. Pour compléter ces efforts, il est également important de simplifier la législation de l'UE, de réduire au minimum la charge réglementaire, de corriger les incohérences et de surmonter les difficultés de mise en œuvre de façon à atteindre les objectifs stratégiques de l'Union.

L'extension progressive du corpus législatif de l'Union a nettement contribué à la réalisation d'objectifs stratégiques essentiels et a permis de faire face aux nouveaux défis et à l'évolution des réalités. Son rythme et son ampleur ont parallèlement accru la nécessité de garantir la cohérence et l'homogénéité, d'éviter les doubles emplois et de garantir que les règles atteignent les objectifs visés avec une grande efficacité.

Pour cette raison, les membres du collège procèdent à un examen exhaustif de la législation de l'Union relevant de leur responsabilité. Ils mènent des tests de résistance dans tous les domaines d'action afin de faciliter la mise en œuvre de la législation de l'Union et d'en améliorer l'efficacité.

Sur cette base, la Commission a annoncé en février 2026 qu'elle procéderait à un nettoyage approfondi de la réglementation. Cet exercice aidera à améliorer l'efficacité réglementaire du corpus législatif de l'Union dans les domaines prioritaires, avec l'objectif général de moderniser et de simplifier ces domaines pour qu'ils soient adaptés à leur finalité. Il doit augmenter la transparence, réduire les charges et favoriser la prévisibilité afin de renforcer la compétitivité et l'innovation.

Le présent plan d'action propose des actions stratégiques dans 12 domaines d'action essentiels: libre circulation des marchandises et des services, services financiers et banques, douanes, fiscalité, santé et sécurité alimentaire, agriculture, transports, énergie, climat, environnement, numérique, et logement et octroi de permis. Ces domaines seront passés en revue en priorité en 2026 et 2027.

Le nettoyage approfondi de la réglementation peut donner lieu à des propositions législatives ou autres propositions réglementaires, à des mesures de soutien, à des abrogations, à des retraits ou à d'autres actions visant à remédier aux dispositions obsolètes, aux chevauchements, aux incohérences ou aux exigences redondantes qui créent autant de charges inutiles, ainsi qu'à favoriser la consolidation de la législation. Le présent plan d'action renforcera donc l'efficacité de la réglementation de l'Union dans des domaines clés en réduisant la complexité et la fragmentation inutiles.

Libre circulation des marchandises et des services

Le nettoyage approfondi de la réglementation sur les produits visera à faciliter l'accès transfrontière au marché, à réduire la charge administrative et à renforcer la transparence et la responsabilité.

L'acte législatif européen sur les produits simplifiera et harmonisera la réglementation de l'Union sur les produits afin de faciliter la vente transfrontière de biens, de réduire la charge administrative pesant sur les entreprises et d'améliorer la transparence et la responsabilité. Il

éliminera les chevauchements et les incohérences entre les actes législatifs existants et introduira des informations sur les produits numériques en vue d'un meilleur partage des données et d'une application plus efficace de la législation. Il respectera également les exigences générales en matière de sécurité des produits pour les produits non harmonisés, ce qui garantira un cadre plus homogène, plus cohérent et plus efficace dans l'ensemble du marché unique.

Par la suite, la législation sectorielle sera mise à jour au moyen d'un train de mesures omnibus afin d'intégrer les définitions communes, les règles communes, notamment en ce qui concerne l'utilisation de normes harmonisées pour conférer une présomption de conformité, et les procédures simplifiées énoncées dans l'acte législatif européen sur les produits.

Dans le domaine des marchés publics, l'acquis de l'Union contient de nombreux actes législatifs qui fixent des exigences de fond et de procédure pour les marchés publics. Si la plupart d'entre elles jouent un rôle de facilitation, un nettoyage approfondi de la réglementation améliorerait la clarté et la cohérence, facilitant ainsi la mise en œuvre tant pour les administrations publiques que pour les contractants publics. L'acte législatif sur les marchés publics simplifiera les procédures et éliminera les chevauchements et les doubles emplois avec les nombreuses règles sectorielles relatives aux marchés publics du droit de l'Union. L'abrogation des dispositions redondantes en matière de marchés publics dans les actes sectoriels permettra de rationaliser la législation et d'assurer la cohérence.

Services financiers et banques

Un nettoyage complet et approfondi des règles bancaires simplifiera et rationalisera ces dernières et fera progresser le marché unique des services bancaires, renforçant ainsi la compétitivité des banques de l'Union et de l'économie de l'Union au sens large, tout en préservant la stabilité prudentielle et financière. Le prochain rapport sur la compétitivité bancaire présentera une série de mesures visant à réformer les règles bancaires et à réduire les doubles emplois et les chevauchements entre les cadres microprudentiels, macroprudentiels et de gestion de crise, à réduire la fragmentation du marché unique, à faciliter la consolidation transfrontière de la législation et à permettre aux banques de l'Union de se développer et de réussir dans une économie mondialisée, y compris dans le futur. La communication sur les aides d'État dans le secteur bancaire simplifiera les règles existantes, notamment en consolidant les instruments existants dans un corpus réglementaire unique.

Les règles applicables aux fonds de capital-risque et de capital de croissance seront adaptées afin de recenser les possibilités de simplification et de réduction des charges administratives, de faciliter les investissements et de promouvoir la croissance. En outre, la directive sur les droits des actionnaires sera rationalisée pour garantir la prévisibilité et la sécurité juridique dans l'ensemble de l'Union. La rationalisation de la publication d'informations relatives à la taxinomie, la simplification des critères d'examen technique de la taxinomie, des normes simplifiées d'information en matière de durabilité et des normes volontaires, s'appuyant sur le réexamen en cours, aideront à assurer la compétitivité du secteur financier, ainsi que son alignement sur les normes élevées de responsabilité environnementale et sociale.

Union douanière

Sur la base d'une évaluation, un nettoyage approfondi réglementaire en ce qui concerne les règles d'origine non préférentielle de l'Union sera l'occasion d'envisager le regroupement de

ces règles dans un corpus législatif unique, ce qui simplifiera le paysage réglementaire actuel et réduira les charges administratives, tout en rendant la législation étanche à la fraude. Il s'attaquera à la prolifération des dispositions sur les règles d'origine ou de quasi-origine dans divers actes, facilitant ainsi la mise en œuvre des règles d'origine, avec un niveau de sécurité juridique plus élevé. Parmi les mesures de simplification supplémentaires pourrait figurer le remplacement de certains formulaires et certificats papier par des documents délivrés par voie électronique, concourant à un environnement douanier plus numérique et plus efficace.

En parallèle, le régime des suspensions et contingents tarifaires autonomes sera révisé, sur la base d'une évaluation, afin de rationaliser et de simplifier les arrangements administratifs, réduisant ainsi les coûts de mise en conformité liés à la charge législative et administrative. Cet exercice de simplification visera à clarifier et à rationaliser les conditions d'octroi d'allègements des droits de douane, à réduire la fréquence des mises à jour régulières de la législation et à tirer profit de la numérisation pour améliorer l'efficacité et supprimer les doubles emplois dans la législation.

Fiscalité

Dans le cadre des efforts globaux déployés par l'Union pour renforcer son cadre fiscal, le train de mesures omnibus sur la fiscalité simplifiera et rationalisera davantage la législation fiscale. Il comprendra la révision de six directives concernant la fiscalité directe et s'attaquera aux exigences excessives en matière de respect des obligations fiscales, à l'inégalité de traitement fiscal et aux obstacles fiscaux nationaux qui entravent les activités transfrontières, portent préjudice au marché intérieur et créent des problèmes de sécurité juridique, tout en poursuivant la réalisation des objectifs stratégiques existants.

Par ailleurs, la refonte des directives relatives à la coopération administrative dans le domaine de la fiscalité directe (DAC) visera à réduire la complexité et à améliorer la clarté et la sécurité juridiques pour les parties prenantes, notamment les administrations fiscales, les entités déclarantes et les contribuables. Elle permettra de garantir que les obligations de déclaration et de notification seront proportionnées et ciblées, préservant ainsi nos objectifs stratégiques de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales, tout en éliminant les charges inutiles. Elle améliorera également l'efficacité et la facilité d'utilisation des informations et permettra aux administrations fiscales d'identifier les contribuables et d'utiliser les données pour mener l'évaluation des risques et le contrôle de la conformité.

Santé et sécurité alimentaire

Un réexamen de la réglementation en matière de sécurité alimentaire étudiera les domaines à simplifier et à améliorer, tout en maintenant un niveau élevé de protection de la santé humaine. Une étude approfondie recueillera des données clés à l'appui de cet exercice, notamment pour les produits composés, les dons alimentaires et la double autorisation pour les denrées alimentaires.

Par ailleurs, la plateforme de soumission électronique de la chaîne alimentaire fera l'objet de mises à jour numériques afin de simplifier et d'éliminer les doubles emplois pour les opérateurs économiques, de rationaliser les canaux de communication et de réduire les retards au cours de la phase de traitement. Les interactions entre les opérateurs gagneront ainsi en rapidité et en efficacité, ce qui profitera en fin de compte aux consommateurs et favorisera la compétitivité de l'industrie alimentaire. De surcroît, la simplification des procédures pour les

outils informatiques facilitera la soumission des dossiers d'autorisation de mise sur le marché, ce qui réduira la charge administrative et encouragera l'innovation.

Dans le domaine des produits biocides, une révision potentielle du cadre juridique sera étudiée; elle s'appuiera sur un dialogue sur la mise en œuvre, une vérification sur le terrain et une évaluation pour recenser les possibilités de simplification et d'amélioration.

Agriculture

La consolidation prévue de la législation sur les indications géographiques et les systèmes de qualité réduira la charge administrative et rendra la législation de l'Union plus accessible et plus facile à consulter. À l'heure actuelle, les règles régissant les indications géographiques sont disséminées à travers de multiples règlements, dont le principal règlement relatif aux indications géographiques et le règlement portant organisation commune des marchés des produits agricoles. En outre, la consolidation des actes délégués dans le secteur du vin simplifiera encore le paysage réglementaire.

Plusieurs actes juridiques obsolètes et redondants seront abrogés, notamment la décision de la Commission instituant un groupe scientifique d'experts pour les appellations d'origine, indications géographiques et spécialités traditionnelles.

La politique de promotion sera en outre simplifiée: elle introduira des montants forfaitaires et s'attachera à alléger les obligations de déclaration pour les États membres, leur permettant de mettre plus facilement en œuvre des actions de promotion des produits agricoles.

Transports

Un nettoyage approfondi de la réglementation s'appliquera à tous les modes de transport, avec pour objectifs la suppression des exigences inutiles et la simplification des règles relatives à certains aspects essentiels tels que l'interopérabilité. La numérisation dans le secteur des transports sera également poursuivie et pourrait permettre de trouver des solutions de simplification supplémentaires.

Cet exercice tiendra compte de certaines obligations découlant de l'initiative RefuelEU Aviation pour renforcer la clarté et la transparence, afin de simplifier l'environnement réglementaire et de promouvoir une industrie plus efficace et plus compétitive, tout en maintenant le niveau d'ambition et de prévisibilité des investissements.

En ce qui concerne le transport routier, la suppression des obligations obsolètes s'accompagnera d'une initiative portant sur les obligations de service public, tandis qu'une révision de l'Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer visera à optimiser les processus.

Énergie

Un réexamen complet du cadre de gouvernance énergétique contribuera à exploiter pleinement le potentiel de l'union de l'énergie. La révision du règlement sur la gouvernance de l'union de l'énergie et de l'action pour le climat réduira les obligations de déclaration pour les États membres et tirera parti des données existantes et de la numérisation pour supprimer les obligations redondantes et rationaliser les dispositions. Par ailleurs, tout en fixant le cadre

en matière d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique pour la décennie à venir, la Commission cherchera des possibilités de simplifier le cadre actuel en éliminant les doubles emplois et les chevauchements et en réduisant la charge administrative, afin de rationaliser les mesures pour les États membres et les opérateurs économiques tout en préservant les objectifs stratégiques ou la confiance des investisseurs, et de promouvoir un système énergétique plus efficace et plus intégré.

Dans le domaine de la sécurité de l'approvisionnement, la révision du cadre de sécurité énergétique à partir d'un bilan de qualité complet devrait aboutir à des procédures plus claires, à un allègement des obligations de déclaration et à un renforcement de la coopération transfrontière entre les États membres, en intégrant dans le même temps tous les types de gaz et d'électricité dans une approche globale incluant l'ensemble du système. La révision renforcera également la résilience face aux menaces modernes, notamment les perturbations liées au climat, les cyberattaques et les évolutions géopolitiques, en rationalisant les procédures, en allégeant les processus de déclaration et en mettant au point un mécanisme de gestion de crise plus souple.

Climat

La révision du système d'échange de quotas d'émission de l'UE visera à recenser et à supprimer les dispositions obsolètes, ce qui simplifiera la surveillance, la déclaration et la vérification des émissions pour les exploitants, et mettra en place un principe de «surveillance et déclaration unique». De plus, la directive a été modifiée à plusieurs reprises depuis son adoption et sera codifiée.

En parallèle, le nettoyage approfondi de la réglementation sera l'occasion d'examiner la possibilité de fusionner le règlement relatif à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie et le règlement sur la répartition de l'effort en un instrument unique portant sur les objectifs climatiques nationaux. Il réduira également les doubles emplois et rationalisera les obligations de déclaration des États membres, tout en optimisant les synergies entre la déclaration des absorptions de carbone à l'échelon national et au niveau des gestionnaires de terres.

Le réexamen des normes en matière d'émissions de CO_2 pour les véhicules lourds cherchera des moyens de rationaliser davantage les dispositions relatives à la surveillance et à la déclaration pour les États membres et l'industrie, rendant l'approche visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre plus efficiente et efficace, et promouvant une économie sobre en carbone.

Un nettoyage approfondi de la réglementation en ce qui concerne les règles de l'Union en matière de comptabilisation du carbone visera à parvenir à une définition cohérente de l'intensité de carbone des chaînes d'approvisionnement et à garantir que les écarts par rapport à cette définition sont dûment justifiés. Cela éliminera les divergences et les contradictions induites par des choix fragmentés, notamment en ce qui concerne les batteries, l'hydrogène, les carburants recyclés et l'écoconception.

Environnement

Le futur acte législatif sur l'économie circulaire s'attaquera aux obstacles importants qui entravent le bon fonctionnement du marché unique, en particulier en ce qui concerne la mise

sur le marché des produits dans plusieurs États membres, et améliorera la gestion des déchets et la valorisation des matières premières secondaires.

Par ailleurs, la directive-cadre «Stratégie pour le milieu marin» sera révisée afin de simplifier sa mise en œuvre, de réduire la charge administrative et d'assurer la protection et l'utilisation durable du milieu marin. Cette révision offre l'occasion de renforcer les synergies avec l'élaboration de l'acte législatif pour l'Océan, sur la base de la révision de la directive sur la planification de l'espace maritime, et notamment des possibilités de consolidation du cadre juridique.

Numérique

Le nettoyage approfondi de la réglementation en ce qui concerne la législation numérique horizontale et sectorielle visera à simplifier la réglementation dans les domaines numériques essentiels à la compétitivité de l'Europe.

Un bilan de qualité numérique est en cours pour évaluer les effets cumulatifs du corpus réglementaire numérique sur la compétitivité de l'Union. Il doit recenser les synergies, les bonnes pratiques et les règles applicables, réduire les redondances et les doubles emplois et combler les lacunes.

L'un des aspects essentiels du bilan de qualité consiste à examiner la gouvernance des règles numériques et à rechercher des moyens de renforcer leur mise en œuvre et leur application, notamment pour apporter davantage de cohérence, d'homogénéité et de prévisibilité aux entreprises. Il étudiera les meilleures pratiques en matière de processus de consultation, de coopération entre les autorités, d'application cohérente et de prévention des interprétations contradictoires, et de réduction de la charge administrative.

La révision de la directive «Services de médias audiovisuels» modernisera et simplifiera les règles visant à garantir la protection des spectateurs et le pluralisme des médias.

Le nettoyage approfondi de la réglementation en ce qui concerne la législation numérique horizontale et sectorielle examinera l'interaction entre les différentes règles, évaluant la manière dont elles interagissent et l'incidence de leur superposition sur les entreprises de différents secteurs. Il visera principalement à garantir un cadre efficace qui rationalise les exigences et élimine les chevauchements, tout en préservant les spécificités sectorielles. Il s'appuiera sur les efforts de simplification existants, notamment dans le cadre du train de mesures omnibus sur le numérique, et s'articulera avec les évaluations d'actes spécifiques menées en parallèle.

Un large éventail de secteurs sont couverts par des règles générales en matière de cybersécurité, ainsi que par des réglementations sectorielles, telles que la directive sur la sécurité des réseaux et des systèmes d'information, le règlement sur la résilience opérationnelle numérique du secteur financier et le règlement sur l'identification électronique et les services de confiance. Une fois adoptée par les colégislateurs, la solution proposée dans le train de mesures omnibus sur le numérique pour la notification des incidents constituera une étape opérationnelle clé indispensable en vue du renforcement de la cohérence.

L'harmonisation des obligations de déclaration au moyen d'outils numériques, y compris l'extension du guichet unique et la révision du système d'information du marché intérieur, facilitera l'échange d'informations, l'enregistrement et le paiement. L'harmonisation de la

facturation électronique remédiera à la fragmentation et réduira les charges en permettant la réutilisation des données.

Logement et octroi de permis

La Commission présentera un train de mesures de simplification en matière de logement en 2027 dans le but de faciliter l'offre de logements abordables, durables et de qualité. Ce train de mesures s'appuiera sur une cartographie complète de la législation et des initiatives pertinentes de l'Union et recensera les possibilités de réduire les charges administratives inutiles, d'accélérer les processus et d'améliorer le rapport coût-efficacité, tout en respectant les objectifs stratégiques plus larges. Il soutiendra également les États membres dans la mise en œuvre effective des règles pertinentes de l'Union.

Plus généralement, en ce qui concerne les octrois de permis, la Commission a présenté en décembre 2025 une proposition visant à accélérer les évaluations environnementales au moyen notamment de points de contact uniques, de portails numériques et de l'établissement de délais.

Sur la base de cette proposition, la Commission collaborera avec les colégislateurs afin de renforcer une approche transsectorielle globale, tout en maintenant les objectifs des politiques en matière d'environnement et de santé.